

# SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

\*\*\*\*\*  
Séance du 26 février 2008

\*\*\*\*\*  
N° 2008-08

Nombre de délégués en exercice :	17	L'an deux mil huit, le 26 février 2008 à seize heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	10	
Date de la convocation : 20 février 2008		

**Présents :** MM. CAMBON, GUIRBAL, MASSAT, MOIGNARD, MOUNIE, PLAGES, QUEREILHAC, ROUCOLLE, SAUTEDE et STEIN.

**Absents excusés :** MM. ANDRIEU, ASTRUC, COLLIN, DAGEN, GARRIGUES, NONORGUES et ROSET.

**Assistaient à la séance :** M. BONSANG (CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron),  
M. LARREY (Payeur Départemental),  
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

**OBJET : Budget Primitif 2008.**

Le Président précise que le projet de Budget Primitif 2008 s'inscrit dans le cadre des Orientations Budgétaires présentées lors de la réunion du 7 février 2008.

La présentation synthétique figurant ci-après distingue les compétences traditionnelles (de plein droit) et les compétences transférées à titre facultatif.

### I. Les compétences traditionnelles

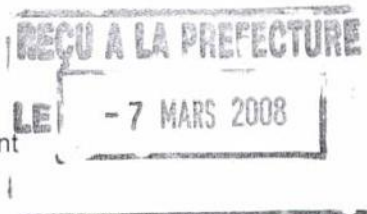
#### A. Section de fonctionnement

##### 1 – Opérations réelles

##### \* Dépenses

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement concernant les compétences traditionnelles s'élèvent à 3 149 444 € correspondant à :

- 2 380 000 € de prestations de services (traitement des OM et tri des collectes sélectives),
- 66 000 € de fonctionnement des quais (dont 43 500 € de remboursement aux collectivités pour la mise à disposition partielle de service),



- 314 132 € de transports (carburants, entretien, personnel, assurances, intérêts des emprunts, ...),
- 211 250 € pour l'ensemble des autres dépenses communes (structure, assurances, télécommunication, ...),
- 110 865 € d'intérêts pour l'emprunt relatif à l'aménagement des quais,
- 60 000 € de dépenses imprévues,
- 7 197 € d'intérêts pour la part résiduelle de l'emprunt affecté à l'acquisition des conteneurs pour déchetteries (couvert à parité par le Conseil Général et les collectivités bénéficiant du matériel).

\* Recettes

Les recettes réelles de la section de fonctionnement concernant les compétences traditionnelles s'élèvent à 3 270 579.32 € correspondant à :

- 2 755 626 € de participations des collectivités adhérentes au titre du « traitement/transport » établies sur la base des quantités prévisionnelles de déchets traités et transportés et du barème reconduit à niveau constant depuis 2003,
- 100 000 € de contribution du Conseil Général au fonctionnement de la structure (idem 2007),
- 70 000 € de produits de la reprise des Journaux-Revues-Magazines (JRM),
- 294 813 € de participation du Conseil Général correspondant à une partie de l'annuité d'emprunt contracté pour l'aménagement des quais (200 000 €), à l'annuité d'emprunt contracté pour l'acquisition du matériel de transport (79 069 €) et à la 4<sup>ème</sup> annuité des quais provisoires (15 744 €),
- 50 140.32 € d'excédent de fonctionnement reporté correspondant au résultat du CA 2007 pour la part concernant les compétences traditionnelles.

2 – Opérations d'ordre (dépenses)

Il s'agit de l'autofinancement de la section d'investissement comprenant :

- 256 749.87 € de dotation aux amortissements y compris l'amortissement des charges transférées,
- 103 552.55 € de virement à la section d'investissement.

B. Section d'investissement

La section d'investissement est constituée des reports et des inscriptions nouvelles :

\* Les reports (opérations réelles) :

Les reports s'élèvent à 1 278 990.32 € en dépenses (se rapportant pour 847 000 € à l'aménagement des quais) et 531 546 € en recettes.

\* Les inscriptions budgétaires 2008 :

1 – Opérations réelles

\* Dépenses

Les dépenses concernant les opérations restant à réaliser au titre des compétences traditionnelles sont couvertes par les crédits de report [aménagement des quais essentiellement].

Les inscriptions 2008 concernent :

- pour 239 599 € de remboursement de capital d'emprunts dont :
  - 133 300 € pour l'aménagement des quais,
  - 94 665 € pour l'acquisition du matériel de transport,
- pour 11 634 € de capital de la part d'emprunt affecté aux conteneurs des déchetteries (idem intérêts),
- pour 52 171.66 € de dépenses imprévues.

## Recettes

Il s'agit :

- pour 956 917.85 € du solde d'investissement reporté et de l'excédent de fonctionnement capitalisé (art 1068) sur la base du résultat du CA 2007 pour la partie correspondant aux compétences traditionnelles,
- pour 219 019 € de FCTVA en quasi-totalité pour les travaux des quais de transfert.

### 2 – Autres opérations

Il s'agit :

- de 1 400 000 € en dépenses et recettes à l'article 16449 (option tirage sur ligne de trésorerie) permettant des remboursements temporaires de l'emprunt contracté pour l'aménagement des quais (emprunt sous la forme d'un Crédit Long Terme Renouvelable - CLTR).

### 3 – Opérations d'ordre

Il s'agit des opérations suivantes :

- 103 552.55 € de recettes correspondant au virement de la section de fonctionnement,
- 256 749.87 € de dotations aux amortissements provenant de la section de fonctionnement.

## **II. Les compétences facultatives transférées et les opérations particulières**

### A. Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron

#### 1 – Section de fonctionnement

##### a) Opérations réelles

- \* En dépenses : 756 931 € dont :
  - 585 300 € pour la collecte,
  - 131 631 € pour la déchetterie,
  - 40 000 € de dépenses imprévues.
- \* En recettes : 997 986 € dont :
  - 153 966.77 € pour la collecte,
  - 24 874 € pour la déchetterie,
  - 217 738.23 € d'excédent de fonctionnement reporté de 2007,
  - 601 407 € de participation de la Communauté de Communes propre aux compétences optionnelles équilibrant l'ensemble des dépenses et recettes (fonctionnement, investissement et reports).

#### 2 – Section d'investissement

- \* Les reports :
  - 211 052.04 € en dépenses (locaux techniques),
  - 115 175 € en recettes (essentiellement reliquat d'emprunt pour les locaux techniques).
- \* Les crédits 2008 :
  - 345 923 € en dépenses dont :
    - 110 923 € d'annuités d'emprunt (part capital) dont 20 383 € pour la déchetterie,
    - 150 000 € de provision pour le remplacement de la 3<sup>ème</sup> BOM,
    - 40 000 € de provision pour acquisition de matériel (bacs, colonnes, ...),
    - 45 000 € de dépenses imprévues,



- 200 745.04 € en recettes dont :
  - 125 000 € de provision d'emprunt pour le renouvellement de la 3<sup>ème</sup> BOM (HT),
  - - 110 000 € : diminution d'emprunt reporté correspondant au préfinancement de la TVA sur les locaux techniques,
  - 89 768 € de FCTVA sur les investissements réalisés en 2006 (déchetterie et acquisition 2<sup>ème</sup> BOM),
  - 110 355.05 € d'excédent de fonctionnement reporté de 2007 [besoin de financement de la section d'investissement (cf. CA 2007)],
  - - 14 378.01 € de solde d'exécution d'investissement reporté (déficit) (cf. CA 2007).

Le budget réel propre aux compétences transférées par la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron s'équilibre donc à 1 313 906.04 € en dépenses et recettes.

#### b) Opérations d'ordre

Aux opérations réelles se rajoutent les opérations d'ordre (amortissements, ...) qui s'équilibrent en dépenses et recettes à 106 817.72 €.

#### B. SMEEOM de la Moyenne Garonne

Il s'agit, pour cette collectivité :

- de la réhabilitation du site d'Auvillar (opération particulière),
- de la déchetterie de Montaiqu (compétences optionnelles transférées),
- d'une provision pour le transfert (mi 2008) des déchetteries de Beaumont et Lavit.

##### \* Réhabilitation du site d'Auvillar

Il s'agit pour cette opération des crédits de report équilibrés en dépenses (travaux) et recettes (emprunts) à 189 980 €, comme en 2007.

##### \* Déchetterie de Montaiqu

Dépenses :

- 29 724 € en investissement (amortissement emprunt),
- 29 329 € en fonctionnement (dont 8 375 € d'intérêts d'emprunt),

Recettes :

- 19 055 € de contribution du Conseil Général aux investissements (50 %),
- 7 838 € d'excédent de fonctionnement reporté de 2007 où 8 000 € avaient été inscrits à titre provisionnel,
- 31 660 € de contribution spécifique du SMEEOM,
- 500 € de produits divers.

##### \* Déchetterie de Beaumont et Lavit

- Provision de 53 000 € en dépenses (article 611) et recettes (art 74758)

#### C. Communauté de Communes du Quercy Caussadais

##### \* Décharge de Réalville

- Dépenses :

- annuités d'emprunt (dont 9 562 € d'intérêts) : 25 016 €
- provision pour entretien et suivi de la décharge : 5 000 €

- Recettes :	
- contribution du Conseil Général :	16 517.00 €
- excédent de fonctionnement reporté : (cf. CA 2007)	4 316.24 €
- contribution spécifique Communauté de Communes Quercy Caussadais	9 182.76 €

\* Déchetteries

Septfonds, Molières, Montpezat au 01/01/2008  
Caussade (point propreté) au 01/04/2008

- Dépenses :	
- annuité de l'emprunt transféré (684 000 €) : (dont 21 220 € d'intérêts)	52 632 €
- fonctionnement : (charges d'exploitation+personnel+provision)	238 493 €
- quote part achats de 19 conteneurs pour déchetteries : (50 % pris en charge par Conseil Général)	3 512 €

---

Total dépenses : 299 637 €

- Recettes :	
- contribution du Conseil Général : sur investissement	21 220 €
- participation provisionnelle : SIEEOM Sud Quercy pour utilisation déchetterie de Molières	3 000 €
- produits de gestion :	17 417 €
- contribution Communauté de Communes : Quercy Caussadais	253 000 €

---

Total recettes : 299 637 €

D. Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron

\* Déchetteries de Lexos et Parisot

- Dépenses :	
- annuité de l'emprunt transféré (400 000 €) :	38 699.33 €
- fonctionnement : (charges d'exploitation+personnel)	90 445.00 €
- quote part achats de 14 conteneurs : (50 % pris en charge par Conseil Général)	2 596.00 €

---

Total dépenses : 131 740.33 €

- Recettes :
  - contribution du Conseil Général : 23 225.30 €
  - sur investissement
  - produits de gestion : 6 108.00 €
  - contribution spécifique : 102 407.03 €
  - Communauté de Communes Quercy Rouergue
  - et Gorges de l'Aveyron

Total recettes : 131 740.33 €

### III. Opérations d'ordre relatives aux transferts de compétences

Il s'agit d'opérations d'ordre concernant le transfert des déchetteries du Quercy Caussadais et du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron dans les conditions suivantes :

- Communauté de Communes du Quercy Caussadais :
  - transfert d'emprunt : 684 000 €
    - recette d'ordre à l'article 1641,
    - dépense d'ordre à l'article 1027.
  - mise à disposition de biens (estimation maximum : 1 550 000 €) :
    - recette d'ordre à l'article 1027,
    - dépense d'ordre à l'article 21788.
- Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron :
  - transfert d'emprunt : 400 000 €
    - recette d'ordre à l'article 1641,
    - dépense d'ordre à l'article 1027.
  - mise à disposition de biens (estimation maximum : 1 050 000 €) :
    - recette d'ordre à l'article 1027
    - dépense d'ordre à l'article 21788.

\*  
\*\*

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'adopter le Budget Primitif 2008,
- d'adopter le montant des contributions des collectivités membres selon les états figurant en annexe au présent rapport.

**ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE**

DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU

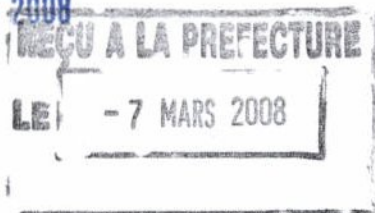
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE ..... 07 MARS 2008

ET DE SA PUBLICATION LE ..... 07 MARS 2008

Montauban, le 10 MARS 2008

LE PRÉSIDENT,

Jean CAMBON



Fait et délibéré,  
Les- jour- mois et an que dessus,

Le Président,

Jean CAMBON